



FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR  
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93 515 Montreuil Cedex  
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 20 Décembre 2018

## GROUPE LA POSTE / MEDIAPOST

# PRIME DE FIN D'ANNÉE : ENCORE LOIN DU COMPTE !

Le DRH Groupe annonce aujourd'hui une prime de 300 euros pour l'ensemble des salariés du Groupe La Poste dont l'ensemble des éléments de rémunération de toute nature perçue au titre de l'année 2018 n'excède pas une fois et demie le SMIC annuel et 200 euros pour celles et ceux qui perçoivent entre 1,5 et 3 fois le SMIC\*.

La prime sera versée en fonction de la durée de présence sur l'année 2018 et la quotité de travail de chacun. Ce critère n'est pas sans incidence pour les salariés qui n'ont pas la chance de travailler à temps plein et qui sont les plus touchés par la précarité.

### » CE QUE CONDAMNE LA CGT.

Cette prime concerne y compris les CDD au 31 décembre, alternants, forma pro, TPAS et cela au prorata de la présence. Elle doit être élargie à l'ensemble des prestataires quelle que soit leur entreprise.

Cette prime devrait être versée le 20 janvier 2019.

*Dans le même temps, La Poste va reverser 171 millions de dividendes à ses actionnaires et ne consacrer que 50 Millions pour les personnels créateurs des richesses du Groupe La Poste !!*

Même si cette prime est considérée comme une aubaine, du sonnant trébuchant, la CGT revendique une prime de 1000 € pour tous les salariés du Groupe.

### » LES ANNONCES DU GROUPE NE SONT PAS À LA HAUTEUR DES

ATTENTES. Deuxième employeur après l'État, toujours actionnaire majoritaire, celui-ci a fait le choix d'ignorer la préoccupation immédiate des salariés du Groupe La Poste sur les questions de pouvoir d'achat en cette fin d'année.

Les NAO qui se déroulent actuellement dans l'ensemble du Groupe doivent réellement prendre en compte les aspirations salariales des postières et des postiers au delà des mesures gouvernementales qui doivent être immédiates.

\* 1,5 fois le SMIC brut = 2247,70 euros brut au 1er janvier 2019

La CGT propose à toutes et tous de s'emparer de toutes ces négociations pour peser sur celles-ci et imposer de véritables augmentations de salaires afin de vivre décemment. C'est dans un contexte de rapport de force que cette prime existe.

**TOUS ENSEMBLE, ALLONS PLUS LOIN**

**POUR EXIGER LA SATISFACTION DE NOS REVENDICATIONS.**



**SIGNEZ MASSIVEMENT LA PÉTITION DE LA CGT**

**DU 23 AU 29 JANVIER : VOTEZ CGT À MÉDIAPOST**

